CONSEIL SCIENTIFIQUE DE RIPOSTE (CSR) CONTRE LA PANDEMIE DE LA MALADIE A CORONAVIRUS (COVID-19) - AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE : N°004 du 19 MAI 2020

**Conakry, le 22 mai 2020** - Le Conseil scientifique s’est réuni le Mardi19 Mai 2020 pour examiner la nécessité d’encourager et d’accompagner les initiatives de recherche et de valorisation des produits issus de la pharmacopée et de la médecine traditionnelle guinéennes dans la lutte contre la COVID-19.

**OBSERVATIONS PREALABLES**

Le Conseil observe :

Que le gouvernement guinéen à travers le MESRS accorde une importance particulière à la recherche sur les thèmes relatifs à la COVID-19 ;

 Que dans le cadre de la riposte à la COVID-19, le MESRS a invité toutes les institutions du département à s’impliquer activement à travers des projets innovants contribuant à la prévention, la sensibilisation et à la prise en charge de la pathologie ;

Que le MESRS souhaite avoir un avis sur la pertinence et l’importance de mettre en place un comité technique de recherche pour faciliter les activités de recherche pendant cette période d’urgence ;

Que la Guinée dispose d’une pharmacopée et d’une médecine traditionnelle riches et variées auxquelles font recours plus de la majorité de la population pour des raisons d’accessibilité économique et/ou socioculturelle ;

Un regain d’intérêt pour les produits issus de la pharmacopée et la médecine traditionnelle dans la riposte anti-COVID-19 ;

Une mobilisation effective des chercheurs et tradipraticiens exprimant leur volonté de participer activement dans la lutte contre la maladie à coronavirus, COVID-19 ;

Une multitude d’informations non vérifiées diffusées via les réseaux sociaux sur des recettes supposées efficaces pour la prévention et le traitement de la COVID-19 ;

Une mise en exergue de plantes exotiques du genre Artemisia, Azadirachta ;

Qu’il y’a une nécessité de valoriser les ressources locales et les chercheurs guinéens dans la riposte contre la pandémie à COVID-19.

**Au regard de ces observations, le conseil scientifique recommande :**

•      1ére La mise en place d’un comité technique de recherche au niveau du MESRS. Ce comité devra entre autres :

o   Élaborer une note conceptuelle pour lancer un appel à projets afin de promouvoir et encourager la recherche sur la COVID-19 en Guinée, Contribuer à la sélection des projets de recherche et d’innovation les plus pertinents, oApporter un appui technique au conseil scientifique pour la riposte, o Faciliter les prises de décision éclairées dans la lutte contre la COVID-19.

•      2eme: L’exploration et la valorisation des ressources de la médecine traditionnelle et de la pharmacopée guinéennes dans la lutte contre la COVID-19,

•      3eme : Aux détenteurs des recettes issues de la pharmacopée et de la médecine traditionnelle guinéennes revendiquant une activité contre la COVID-19 :

o   L’identification des ingrédients composant la recette ; o La standardisation de la recette proposée ;

o   L’élaboration d’un protocole d’évaluation thérapeutique si nécessaire : soit en partenariat soit sous le parrainage en la matière d’institutions spécialisées.

•      4eme: L’évaluation de l’efficacité et de la tolérance de tout traitement proposé contre la COVID-19 suite à un protocole d’essai clinique validé par le Comité National d’Ethique et de Recherche en Santé (CNERS). A cet effet le conseil encourage :

o   La conduite d’essais cliniques portant sur des phytomédicaments élaborés par l’Institut de Recherche et de Valorisation des Plantes Médicinales et Alimentaires de Guinée (Dubréka) selon 2 protocoles soumis au Conseil Scientifique et CNERS pour avis.

o   La conduite d’un essai clinique sur l’efficacité et la tolérance de *Artemisia annua*dans le traitement de COVID -19. Le détenteur de cette recette devra soumettre un protocole d’essai clinique au CNERS pour validation.

5eme : Un accompagnement du gouvernement à travers un fond dédié à la recherche contre la COVID-19 dans la mise en œuvre de tout protocole ou projet de recherche validé par le Conseil Scientifique et approuvé par le CNERS.

**Professeur Yolande HYJAZI**

**Présidente du Conseil Scientifique de Riposte**

**Transmis par la Cellule de Communication du Gouvernement**